



Apprenti-e – achats responsables

Catégorie Catégorie C
Type Apprentissage
Référence APP22_2021_B
Date de fin 16 août 2021

Cadre d'emploi

Intitulé du poste : Apprenti-e Chargé-e du soutien à la stratégie d'achats responsables de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Diplôme envisagé : Master 1 ou 2

Ecole cible : Alternance science po, ESS, management de projet, développement local...

Site d'affectation : Bordeaux

Pôle : Développement Economique et Environnemental

Direction/Ss-Direction : Economie Sociale et Solidaire et Innovation Sociale

Affectation hiérarchique : Sous l'autorité du maître d'apprentissage

Missions principales

Au sein de la direction de l'Économie Sociale et Solidaire de la Région Nouvelle Aquitaine, l'apprenti-e sera chargé-e d'assister le chargé de mission en charge de la thématique transversale Achat Socialement Responsable dans le renforcement du volet social des politiques régionales au-delà de la politique régionale d'achat, en aidant à :

- Accompagner le changement d'échelle du dispositif clauses sociales (élargissement du périmètre des clauses sociales dans les marchés de travaux : passage de 20 opérations à 1 000 opérations par an)
- Accompagner la structuration d'un axe RSE des entreprises sur le volet social

- Mobiliser les acteurs externes (partenaires et entreprises) sur le volet social des politiques régionales

Activités spécifiques

- Outiller le process de reporting des achats socialement responsables
- Structurer l'axe social du cadre des conventions avec les grands groupes (Edf, La Poste...)
- Outiller le travail autour des socio-conditionnalités des aides régionales et le volet social des programmes d'accompagnement des entreprises régionales (à la fois côté TPE avec le dispositif ENA et côté usine du futur...)
- Communiquer autour du volet social des politiques régionales (participation au forum de l'ESS, bilan...)

Connaissances et savoir-faire nécessaires

- Bonne capacité à concevoir et à mettre en œuvre des outils de reporting et d'accompagnement
- Maîtrise avancée du pack Office (Word, Excel, Powerpoint) et des outils de la gestion de projet
- Bonne connaissance de l'ESS et une appétence pour le volet social des politiques publiques
- Bonnes capacités rédactionnelles
- Excellente capacité à travailler en équipe
- Très bon savoir-faire relationnel

Savoir-être requis

- Faire preuve de rigueur et d'organisation
- Savoir gérer ses interlocuteurs pour construire avec eux son intervention
- Savoir faire preuve de neutralité, de diplomatie et de tempérance

Rappel des conditions générales pour être apprenti-e :

Article L6221-1 du Code du travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur.

L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage.

L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

Article L6222-1, Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 13 du Code du travail

Nul ne peut être engagé en qualité d'apprenti s'il n'est âgé de seize ans au moins à vingt-neuf ans révolus au début de l'apprentissage.

Toutefois, les jeunes âgés d'au moins quinze ans peuvent débiter un contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Les jeunes qui atteignent l'âge de quinze ans avant le terme de l'année civile peuvent être inscrits, sous statut scolaire, dans un lycée professionnel ou dans un centre de formation d'apprentis pour débiter leur formation, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Article L6222-2, Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 13 du Code du travail

La limite d'âge de vingt-neuf ans révolus n'est pas applicable dans les cas suivants :

1° Lorsque le contrat ou la période d'apprentissage proposés fait suite à un contrat ou à une période d'apprentissage précédemment exécutés et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat ou de la période d'apprentissage précédents ;

2° Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti ou suite à une inaptitude physique et temporaire de celui-ci ;

3° Lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par une personne à laquelle la qualité de travailleur handicapé est reconnue ;

4° Lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par une personne qui a un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie ;

5° Lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par une personne inscrite en tant que sportif de haut niveau sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport.

Organisation et horaires de service

Poste à temps complet sur la base de 35h, lieu de réalisation de la mission Bordeaux (déplacements ponctuels sur le territoire régional).

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) en précisant notamment

- La durée du contrat d'apprentissage souhaitée
- Le centre de formation des apprentis dans lequel vous souhaitez effectuer votre apprentissage
- L'intitulé exact du diplôme visé
- Si vous en avez connaissance, le rythme formation-entreprise

Par voie électronique à l'adresse mail suivante : emploi-siege-bordeaux@nouvelle-aquitaine.fr

Par voie postale :

Monsieur le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Direction des Ressources Humaines

Service Emploi Siège

Hôtel de Région - 14 Rue François de Sourdis

33000 Bordeaux

Préciser obligatoirement le n° de l'offre à laquelle vous répondez (APP22_2021_B)

Date limite de dépôt des candidatures : 15/08/2021

Pour votre information les entretiens de recrutement auront lieu sur la période du 25/08 au 03/09/21 inclus.